

RAPPORT D'ANALYSE

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**MARCHE DE FOURNITURES POUR LE RELAMPING
DU MUSEE DU CHAPEAU**

CONSULTATION N°2024-FOUR-0005

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès
BP 13
42110 FEURS

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture pour le relamping du Musée du Chapeau.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de filtres dichroïques pour luminaires existants
02	Fourniture d'accessoires pour luminaires Iguzzini Palco QG48, QG49 et QG 75
03	Fourniture de luminaires pour les zones d'exposition R et R-1

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 – Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur impose cette forme de groupement pour assurer la bonne exécution du marché public dans son intégralité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6 - Publication

La consultation « fourniture pour le relamping du Musée du Chapeau » a été publiée le 03 juin 2024 sur la plateforme <https://loire.marches-publics.info/> ainsi que sur le support presse « L'Essor – Affiches » le 07 juin 2024.

1.7 - Date et heure limites de réception :

Les offres des candidats devaient parvenir au plus tard le vendredi 21 juin 2024 à 12h00.

1.8 – Dépôt des offres

A la date limite de réception des offres, aucune offre n'a été déposée pour les lots n°1, n°2 et n°3.

1.9 – Modalités de financement

Les fournitures, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : le financement de l'opération est assurée par la Communauté de Communes de Forez-Est.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 2 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

*

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<ul style="list-style-type: none">Facilité et intelligibilité des notices de pose. / 15 pointsGarantie au-delà des 2 ans constructeurs – 3 points par année supplémentaire pour un maximum de 15. /15pointsQualité technique du matériel. /30 points	
2-Prix des prestations	40.0

Critère valeur technique

Le critère valeur technique sera évalué sur la base du mémoire technique ainsi que sur la base de tout élément permettant d'évaluer les sous-critères indiqué ci-dessus.

Critère prix

Le prix sera évalué sur la base des prix indiqués à la décomposition du prix global et forfaitaire sur la base de laquelle s'effectuera l'analyse des prix.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le contenu de la décomposition du prix global et forfaitaire, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir ou non à la négociation. Les offres reçues sont analysées au regard des critères de jugement des offres précitées. Suite à cette analyse et après un premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les 3 premiers candidats de chaque lot. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci. La négociation pourra porter sur l'ensemble des critères. La négociation pourra être menée via le profil acheteur ou au cours d'entretien si nécessaire. La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation. La négociation finale peut ainsi se dérouler avec la ou les seules entreprises ayant produit l' (les) offre(s) économiquement la (les) plus avantageuse(s) au regard des critères de jugement des offres. Au terme de l'analyse et de la négociation, après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

I. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. EXAMEN DES CANDIDATURES

Aucune candidature n'a été déposée pour les lots n°1, n°2 et n°3.

B. EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES OFFRES

Aucune offre n'a été remise pour les lots n°1, n°2 et n°3.

Les 3 lots sont infructueux pour cause d'absence d'offre.

A FEURS (Loire),

Le 02 juillet 2024

Le Président

Pierre VERICEL

Par délégation,

Le Responsable des Services Finances et Juridique

Jean-Marc HONORE

Le 02/07/2024 17:32

Consultation n°: 2024FOUR0005

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240703129-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024